

Résolu: En conséquence, le Président de l'Assemblée ayant demandé si elle est agréée,

M. l'éch. DUBEAU, appuyé par M. l'éch. LARIVIERE

Propose: Que la Charte de la Cité soit amendée de façon à légaliser la ligne de construction de l'Association Nationale Athlétique d'Amateurs, sur la rue Cherrier.

M. le Maire-Suppléant déclare cette motion hors d'ordre.

Ladite section est alors agréée.

(MM. les échevins Dubeau et Giroux, dissidents.)

Les sections 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

(MM. les échevins Dubeau et Giroux, dissidents.)

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

(MM. les échevins Dubeau, Giroux et L. A. Lapointe, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

(MM. les échevins Dubeau, Giroux et L. A. Lapointe, dissidents.)

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

(MM. les échevins Dubeau, Giroux et L. A. Lapointe, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

(MM. les échevins Dubeau, Giroux et L. A. Lapointe, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. LETOURNEAU, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Resolved: Accordingly, the President of the Council having put thereon the question of concurrence

Ald. DUBEAU moved, seconded by Ald. LARIVIERE,

That the City Charter be amended so as to legalize the building line of the National Amateur Athletic Association on Cherrier Street.

Ruled out of order by the Acting Mayor.

Said section was then agreed to.

(Aldermen Dubeau and Giroux, dissenting.)

Sections 2 and 3 being read, the same were agreed to.

(Aldermen Dubeau and Giroux, dissenting.)

Said by-law was then read a second time and agreed to.

(Aldermen Dubeau, Giroux and L. A. Lapointe, dissenting.)

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

(Aldermen Dubeau, Giroux and L. A. Lapointe, dissenting.)

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

(Aldermen Dubeau, Giroux and L. A. Lapointe, dissenting.)

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

(Aldermen Dubeau, Giroux and L. A. Lapointe, dissenting.)

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.